COMMUNE D'AVENCHES
Conseil communal

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 février 2026

Le Conseil communal d'Avenches

- Vu le préavis municipal n° 110 de la législature 2021-2026 ;
- Ouï le rapport des commissions désignées pour l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser à la Municipalité la réfection du stand de tir d'Oleyres pour un montant de Fr. 296'250.-.
2. D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer ce montant de Fr. 296'250.-.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal à Avenches, le jeudi 12 février 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Fabien AEBY

CONSEIL COMMUNAL AVENCHES

Le Secrétaire :

François ROLLIER